

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
	Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N° 280411 - 28

PARC D'ACTIVITES LES TEMBOUS : DESSERTE ELECTRIQUE HOLIGHT

Monsieur BELLOT indique que l'entreprise HOLIGHT, installée à Ogeu, en bordure de la RN 134, a souhaité acquérir une parcelle située à l'arrière de sa propriété, sur l'emprise du parc d'activités Tembous 3, afin de restructurer son activité. La promesse de vente a été signée récemment.

Les responsables sont aujourd'hui confrontés à des problèmes de desserte électrique avec de nombreuses microcoupures.

Pour résoudre ce problème, il a été convenu avec ERDF d'alimenter l'entreprise à partir du nouveau transformateur du lotissement qui présente toutes les garanties.

Le montant de cette opération est estimé à 6 255.25 € HT. Le plan de financement serait le suivant :

ERDF : 2 261.66 €

CCPO : 3 993.59 €, avec participation de l'entreprise HOLIGHT.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget annexe du parc d'activités Les Tembous.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à participer aux frais de raccordement électrique de l'entreprise HOLIGHT tel que ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT